



## Augmentation de salaire qui suit augmentation du smic

-----  
Par Lolocha

Bonjour,  
Mon taux horaire est supérieur au taux horaire du smic. Depuis plusieurs années mon entreprise m'augmente systématiquement à chaque augmentation du smic, mais cela n'a jamais été précisé dans mon contrat de travail. Mon entreprise m'annonce que ce ne sera plus le cas dorénavant. Est ce possible ou cela est il devenu un acquis qui les oblige à continuer de suivre l'augmentation du smic ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement

Laurence

-----  
Par morobar

Bonjour,  
En France les salaires ne sont plus indexés depuis 1983.  
J'ai lu en son temps, quand j'étais en fonction, que l'indexation était même interdite.  
Mais je ne retrouve pas cette référence.

-----  
Par Lolocha

Merci pour la réponse.

Ce que je voudrais savoir, c'est ,si le fait de m'avoir systématiquement augmenté à chaque augmentation du smic en fait un acquis sur lequel ils ne peuvent plus revenir

-----  
Par janus2

Bonjour,  
La réponse est non.

-----  
Par Lolocha

Merci  
Bonne soirée